

Rapport de l'Auditeur général—Partie L.

Re Ventes de chevaux.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 2 décembre 1898.

MONSIEUR,—Il y a eu, à Winnipeg, pendant 1897-98, deux ventes de chevaux réformés—l'une le 4 septembre 1897, à laquelle 4 chevaux furent vendus, et l'autre le 4 juin 1898, à laquelle il en fut vendu 6. Il me faut attirer votre attention sur la rétribution demandée par l'encanteur T. T. Smith, en comparaison de ce qu'un autre encanteur, C. F. Hill, s'était fait payer l'année précédente, pour vendre 5 chevaux :

1896-97.		1897-98.		
	\$ c.		\$ c.	S c.
Commission, 5 pour 100.....	3 80	Commission, 10 pour 100.....	*11 30	+22 60
Annonces—		Annonces—		
<i>Free Press</i>	12 00	<i>Free Press</i>	6 00	42 00
<i>Tribune</i>	7 20	<i>Tribune</i>	13 00	10 00
Affiches.....	2 20	<i>Echo du Manitoba</i>		3 00
		Affiches		3 00
		Affichage	1 50	1 50
		Commis	1 50	1 50
		Usage d'écurie.....	1 00	1 50
	24 30		35 30	55 10

* Première vente † Seconde vente.

Les pièces justificatives ne portent, relativement à ces frais, aucun certificat de l'officier présent à la vente, et rien ne montre non plus que le département ait examiné et approuvé ces comptes.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au sous-ministre par intérim. de la milice et défense.

J. L. McDOUGALL, A. G.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE, OTTAWA, 28 décembre 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les pièces transmises avec votre lettre du 16 de ce mois, relativement à des ventes de chevaux réformés, et, en même temps de vous informer qu'il a été pris des mesures pour que ces ventes soient annoncées par le département lui-même, à l'avenir, et aussi pour que les comptes des encanteurs lui soient envoyés afin d'être approuvés et payés ici.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A l'auditeur général.

L. F. PINAULT, S. M. M. et D.